



Assurances & Prévoyance



HENNER PRO TNS

Une protection à la carte pour tous les TNS

TRAVAILLEURS NON SALARIÉS TOUS STATUTS

HENNER PRO TNS, SOLUTION SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Vous êtes travailleur indépendant ? Votre temps est précieux ! HENNER a créé pour vous une solution complète répondant à l'ensemble de vos besoins.

▶ À QUI EST DESTINÉ HENNER PRO TNS ?

Vous pouvez souscrire à l'offre HENNER PRO TNS si vous exercez votre activité en tant que travailleur non salarié, et ce quel que soit votre statut... la solution HENNER PRO TNS est faite pour vous.

▶ VOTRE CONJOINT TRAVAILLE AVEC VOUS ?

Le conjoint collaborateur peut bénéficier d'une couverture complémentaire pour la santé, la prévoyance et la retraite, ainsi que des avantages de la loi Madelin et de l'assurance vie (capital décès exonéré de droits de succession, cotisations déductibles).

Dispositif fiscal Madelin

Un contrat spécialement créé pour les TNS qui souhaitent bénéficier des déductions fiscales de la loi Madelin*.

* Dans la limite des plafonds autorisés.

▶ UNE OFFRE À LA CARTE

Parce qu'en tant qu'indépendant, vous aimez avoir le choix, **HENNER PRO TNS vous permet de construire votre propre couverture complémentaire : santé et prévoyance.**

Vous êtes libre de choisir un régime à la carte :

- Santé : 6 niveaux au choix avec des garanties médecines douces renforcées.
- De nombreuses garanties optionnelles, en décès : Rente Éducation et de Conjoint, ainsi que des garanties en cas d'Arrêt de travail (Incapacité et Invalidité).

Bénéficiez aussi de la prise en charge de vos Frais Généraux en cas d'Arrêt de travail.

LES +

- 5 % sur votre cotisation santé si vous choisissez une couverture Santé + Prévoyance.

- 10% sur votre cotisation santé en cas de souscription de la prévoyance et si votre société a moins de 2 ans

HENNER PRO TNS SANTÉ UNE COUVERTURE SANTÉ ADAPTÉE A VOS BESOINS !

► 6 NIVEAUX DE GARANTIES AU CHOIX !

- Niveau 1 : peu ou pas de dépenses optique et dentaire
- Niveau 2, 3, 4 : des garanties renforcées sur l'ensemble des postes de soins
- Niveaux 5 et 6* : une couverture optimale, pour faire face à toutes les dépenses de santé

► DES GARANTIES MÉDECINES DOUCES RENFORCÉES

Parce que vos souhaits et vos habitudes changent en matière de médecine et de santé, **HENNER PRO TNS SANTÉ** a prévu pour vous et votre famille :

- Un forfait de **60 € à 250 €** par an et par personne pour les médecines nouvelles,
- Un programme d'arrêt du tabac avec bilan individuel
- Des tests de prédisposition au stress, nutrition...

* Niveau 6 accessible si adhésion santé + prévoyance

► TRANQUILLITÉ

Avec **HENNER PRO TNS SANTÉ**, vous profitez :

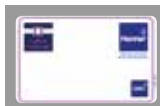
- D'un contrat unique pour vous et votre famille
- D'une adhésion rapide : sans questionnaire médical et sans délais d'attente
- D'une gestion efficace



HENNER PRO TNS SANTÉ

LE MEILLEUR POUR VOTRE SANTÉ

► TOUS LES AVANTAGES DU RÉSEAU CARTE BLANCHE ?



Bénéficiez des avantages d'un large réseau de soins et de nombreux services :

- **Pas d'avance d'argent** : grâce au tiers-payant pratiqué par de nombreux professionnels de santé.
- **Un réseau santé unique** : 104 000 professionnels de santé accrédités, dont 10 000 opticiens.
- **La garantie d'un prix juste** : grâce à des conditions tarifaires négociées chez de nombreux professionnels de santé du réseau.

► VOS SERVICES SUR INTERNET

- Vos décomptes de remboursements en ligne,
- Vos alertes e-mail,
- Modifiez vos données personnelles : adresse postale, RIB...
- Inscrivez vos bénéficiaires (enfants, conjoint),
- Demandez vos prises en charge (réponse en moins de 48h),
- Tous vos services Carte Blanche : réseau Carte Blanche, Guidhospi, informations santé...)



► L'ASSISTANCE : UN VRAI SOUTIEN EN CAS DE COUP DUR

L'ASSISTANCE SANTÉ

- Une aide en cas d'hospitalisation* ou d'immobilisation à domicile de plus de 5 jours.

L'ASSISTANCE SERVICES À LA PERSONNE

- Un accès gratuit 24h/24 et 7j/7 à une plateforme pour trouver le prestataire de services à la personne dont vous avez besoin.

► UNE GESTION ACTIVE ET FIABLE

- HENNER-GMC vous rembourse sous 48h et répond aux devis dentaires et optiques en moins de 48h par mail ou par téléphone.
- Une gestion certifiée ISO 9001.
- **À vos côtés 7j/7 24h/24** : des questions ? Une urgence ? HENNER-GMC répond par téléphone, même le dimanche. À tout moment, vous pouvez aussi vous connecter sur notre site Internet.

* de plus de 48h consécutives

► GARANTIE FRAIS DE SANTÉ

En application de la Loi sur la réforme de l'Assurance Maladie, le contrat HENNER PRO TNS est conforme aux dispositions du contrat responsable. Les garanties incluent les prestations du Régime Obligatoire, sauf exception précisée expressément au tableau de garanties ci-contre ou à la note d'information. La totalité des remboursements (Régime Obligatoire + HENNER PRO TNS) ne peut excéder les frais réellement engagés.

MODULE : HOSPITALISATION ⁽¹⁾ (Y COMPRIS MATERNITÉ)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Frais de séjours (médecine, chirurgie et maternité)	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Honoraires (chirurgien, anesthésiste, réanimateur)	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Chambre particulière (par jour) Limitée à 30 jours par an en établissement ou service psychiatrique, centre de rééducation, centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle.	-	50 €	70 €	90 €	110 €	130 €
Lit d'accompagnant (pour les enfants de moins de 16 ans) (par jour)	-	45 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Ambulance prise en charge par le RO	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Frais de séjour divers : limités à 30 jours par an : maison de santé, centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle, établissement ou service psychiatrique	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	300 % BR	300 % BR
Forfait journalier hospitalier limité à 30 jours par an : établissement ou service psychiatrique	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Cures Thermales acceptées par le RO (par an)	-	150 €	200 €	300 €	400 €	500 €
MODULE : SOINS COURANTS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Médecins généralistes	100 % BR	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR
Médecins spécialistes	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Actes techniques dispensés par le praticien	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Radiologie et échographie	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Auxiliaires médicaux	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Analyses et travaux de laboratoire	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Pharmacie prise en charge par le RO	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Prothèse médicale	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Prothèse auditive (1 équipement pour 3 ans)	-	150 €	200 €	300 €	400 €	500 €
MODULE : DENTAIRE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Plafond : montant global des remboursements, plafonné par an et par bénéficiaire						
Les 2 premières années	-	-	800 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €
À partir de la 3 ^{ème} année	-	-	1 000 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €
Soins conservateurs	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Soins chirurgicaux	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Inlays / Onlays	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Couronne ou dent à tenon remboursée par le RO	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Prothèse remboursée par le RO	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Inlay core	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Orthodontie prise en charge par le RO	100 % BR	150 % BR	200 % BR	300 % BR	400 % BR	500 % BR
Implant (racine et pilier implantaire) (max 2 par an par bénéficiaire)	-	-	200 € par dent	300 € par dent	400 € par dent	500 € par dent
Parodontologie, prophylaxie bucco-dentaire (forfait annuel)	-	-	100 €	150 €	200 €	300 €
MODULE OPTIQUE (1 ÉQUIPEMENT/AN/BÉNÉFICIAIRE DE + 18 ANS)	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Plafond : montant global des remboursements, plafonné par an et par bénéficiaire	-	300€	400 €	500 €	600 €	800 €
OPTIQUE : ADULTE						
■ Monture (plafond par an et par bénéficiaire)	30 €	60 €	120 €	150 €	180 €	210 €
■ Verres simples, la paire (plafond par an et par bénéficiaire)	30 €	100 €	150 €	185 €	210 €	270 €
■ Verres progressifs, la paire (plafond par an et par bénéficiaire)	60 €	150 €	250 €	300 €	370 €	500 €
OPTIQUE : ENFANT (- 18 ANS)						
■ Monture (plafond par an et par bénéficiaire)	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	120 €
■ Verres simples, la paire (plafond par an et par bénéficiaire)	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €	120 €
■ Verres forte correction, la paire (plafond par an et par bénéficiaire)	60 €	80 €	100 €	120 €	180 €	200 €
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil)	-	150 €	250 €	300 €	400 €	450 €
Lentilles cornéennes prises en charge ou non par le RO (la paire)	30 €	60 €	80 €	100 €	120 €	140 €
MODULE : PRÉVENTION, INNOVATION & OBSÈQUES	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5	NIVEAU 6
Médecine douces : Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, homéopathie, étio-pathie, naturopathie, diététique						
Vaccins et antipaludéens prescrits mais non pris en charge par le RO						
Médicaments prescrits pris en charge ou non par le RO (sevrage tabagique, homéopathie, pilules contraceptives)						
Dépistage du Papilloma Virus prescrit et non pris en charge par le RO	-	Forfait global par an et par personne : 60 €	Forfait global par an et par personne : 120 €	Forfait global par an et par personne : 150 €	Forfait global par an et par personne : 200 €	Forfait global par an et par personne : 250 €
Examens, analyses, radios prescrits et non pris en charge par le RO						
Fécondation in vitro						
Adaptation lentilles de contact						
Consultation psychologue pour enfant de moins de 16 ans						
Dépose d'un holter tensionnel (sur présentation d'un justificatif)	23 € / acte	23 € / acte	23 € / acte	23 € / acte	23 € / acte	23 € / acte
Examen de dépistage de l'ostéoporose (tous les 3 ans, entre 50 et 65 ans)	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €
Garantie Obsèques (allocation obsèques en cas de décès d'un assuré avant l'âge de 65 ans)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Garantie Assistance	oui	oui	oui	oui	oui	oui

LEXIQUE :

BR : Base de Remboursement. Tarif retenu par l'Assurance Maladie pour le versement de ses prestations après application de coefficients multiplicateurs.

FR : Frais Réels.

RO : Régime Obligatoire.

⁽¹⁾ Hospitalisation non conventionnée : les remboursements sont réalisés sur la base des tarifs non conventionnés.

Niveau 6 accessible uniquement si souscription prévoyance (au minimum garanties décès)

HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE, UNE COUVERTURE PRÉVOYANCE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Avec **HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE**, vous êtes libre de souscrire uniquement la garantie décès ou d'y adjoindre la garantie incapacité, invalidité. Plus clair, **HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE**, c'est aussi le choix des montants de **prestations en euros**.

► HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE, UNE COUVERTURE ESSENTIELLE

Avec **HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE**, choisissez parmi 4 niveaux de capital en cas de décès.

Pour plus de simplicité, des montants de prestations exprimés en euros, Garantie décès : au choix, de **37 548 € à 150 192 €** en capital de base, majoré de moitié par enfant à charge.

En plus de la garantie décès, suivant votre situation familiale, souscrivez la garantie **rente éducation et/ou rente de conjoint**, afin de protéger vos proches.



Avec l'option optimisation Loi Madelin, bénéficiez de la déductibilité de vos cotisations. Elle vous permet de transformer votre capital en rente.

	Garantie décès	Garantie Rente de conjoint	Garantie Rente éducation
Célibataire	X		
En couple sans enfant	X	X	
En couple avec enfant(s)	X	X	X



Votre conjoint collaborateur a aussi la possibilité de souscrire une couverture en cas de décès.

LA RENTE DE CONJOINT permet de protéger votre conjoint en cas de décès.

Au moment de l'adhésion, vous choisissez le montant de rente qui sera versé à votre conjoint de **1 126 € à 6 007 €** par trimestre.

LA RENTE ÉDUCATION est versée, en cas de décès, aux enfants désignés au contrat, tant qu'ils sont étudiants, jusqu'à un âge limite*.

Vous disposez de plusieurs niveaux de rente au choix : à partir de **1 126 € et jusqu'à 4 693 €** par trimestre et par enfant.

* La rente éducation est versée jusqu'aux 18 ans de l'enfant et sous réserve de poursuite d'études jusqu'à ses 26 ans.

HENNER PRO TNS PRÉVOYANCE, POUR PROTÉGER VOS PROCHES

► INCAPACITÉ OU INVALIDITÉ

DES REVENUS GARANTIS

En cas d'arrêt de travail, les prestations versées par votre Régime Obligatoire sont souvent insuffisantes pour couvrir vos charges courantes personnelles et professionnelles.

La garantie Incapacité et Invalidité assure le maintien de tout ou partie de vos revenus en cas de maladie ou d'accident vous empêchant d'exercer votre activité.

UNE COUVERTURE ADAPTÉE

Choisissez, en fonction de vos revenus et parmi les 6 niveaux de garanties, le montant de l'indemnité journalière qui vous sera versée en cas d'arrêt de travail.

De **51,43 € à 308,61 €** par jour.

Les conditions d'adhésion au contrat, les modalités de fonctionnement des garanties, notamment les exclusions, délais de carence, délais de franchise figurent dans la notice du contrat HENNER PRO TNS.

LES +

En cas d'arrêt de travail, restez serein grâce à l'option Frais Généraux. Elle couvre tout ou partie de vos charges fixes d'entreprise.

L'option rachat de franchise pour la garantie incapacité : le délai d'attente de versement de prestations est réduit à 3 jours en cas :

- d'hospitalisation supérieure à 3 jours ou
- d'accident



PRÉPAREZ VOTRE AVENIR AVEC HENNER PRO TNS

Bénéficiez d'un contrat d'assurance vie type « Loi Madelin » qui vous permet de vous constituer un complément de retraite par capitalisation. Votre conjoint collaborateur peut également en bénéficier.

► UN CONTRAT EN TOUTE TRANSPARENCE

Les cotisations **ne sont pas versées à fond perdu** : dans le cas d'un décès pendant la période d'activité, les sommes investies seront versées aux bénéficiaires désignés.

Lors de votre départ en retraite, **le capital que vous aurez constitué se transformera en rente viagère**. D'autre part, vous bénéficierez d'une garantie qui vous permettra de profiter de la table de mortalité la plus favorable (l'actuelle ou la future).



VOUS SOUHAITEZ PROPOSER UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ A VOS SALARIÉS ? DÉCOUVREZ VÉO ENTREPRISE

De meilleures garanties et un meilleur tarif : vos salariés bénéficient de garanties santé, prévoyance et retraite à un tarif préférentiel par rapport à un contrat individuel.

VOTRE CONTACT



HENNER PRO TNS

est une offre structurée par formules, conçue par HENNER, gérée par HENNER - GMC et assurée par AVIVA Assurances et AVIVA Vie.

Elle est distribuée par HENNER et un réseau de courtiers partenaires.



HENNER, SAS de courtage et de gestion d'assurances - Capital de 8 212 500 € RCS Paris B 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (consultable sur www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle et de Résolution) - Entreprise certifiée ISO 9001 par le Bureau Veritas Certification Certificat n° 122190 - Siège social : 10 rue Henner 75459 Paris Cedex 09 - www.henner.com.

Aviva Vie - Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation - au capital social de 1 205 528 532,67 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 RCS Nanterre.



Aviva Assurances - Société Anonyme d'Assurances Incendie, accidents et Risques Divers au capital social de 178 771 908,38 € - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes - 306 522 665 RCS Nanterre.

ADER (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite) - Association sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris.